



VINCENNES



# PETIT GUIDE DU STATIONNEMENT

À VINCENNES



# LE FPS\*

## MODE D'EMPLOI

### \*FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

#### SI VOUS NE PAYEZ PAS VOTRE STATIONNEMENT...

- > **Le propriétaire du véhicule** est sanctionné par un FPS. À Vincennes, son montant a été fixé à **35€**. Un même véhicule peut recevoir jusqu'à 4 FPS par jour.
- > L'éventuel règlement insuffisant déjà effectué sera déduit du FPS.
- > En cas de FPS, il n'y a plus de ticket apposé sur le pare-brise, et l'avis de FPS est transmis par l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions). Si le stationnement a été régularisé **dans les 5 jours\*** une fois l'avis de FPS transmis, le FPS est réduit à 28€.
- > En cas de désaccord, l'utilisateur peut envoyer un recours (RAPO) via le site [jemegare.fr/vincennes](http://jemegare.fr/vincennes).
- > **Pour les 2/3 roues motorisés** : le FPS est de 12€, minoré à 10€ en cas de régularisation dans les 5 jours\*.

\* délai intégrant le délai d'acheminement par courrier entre l'ANTAI et l'utilisateur.

## BON À SAVOIR

Depuis avril 2018, la société Effia effectue tous les contrôles d'acquittement de stationnement, en particulier par une **lecture automatisée** des plaques d'immatriculation (**LAPI**), dans le but de faciliter le travail des agents assermentés.

■ **Les bornes électriques de recharge** sur l'espace public à Vincennes sont confiées à Métropolis, réseau de recharge pour véhicules électriques de la Métropole du Grand Paris. Les bornes Proxi (jusqu'à 7,4 kW), Citadine (22kW) et Express (jusqu'à 150 kW) **sont accessibles avec ou sans abonnement.**

Renseignements et tarifs : [www.metropolis-recharge.fr](http://www.metropolis-recharge.fr)

Les véhicules électriques bénéficient de deux heures de gratuité en stationnement de surface.

■ **Le stationnement des personnes handicapées, titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI-S) ou de la Carte européenne de stationnement (CES), est gratuit** sur l'ensemble des emplacements ; par ailleurs il existe 88 emplacements réservés.

L'inscription préalable en mairie sur un registre permet de limiter les risques de FPS pour les personnes concernées et facilite la lutte contre la fraude et le stationnement abusif.

# STATIONNEZ PRATIQUE À VINCENNES



## Stationnement minute

Dans certaines zones commerçantes de la ville **gratuit - limité à 15 minutes**

*Amende en cas de dépassement de durée*



Signalétiques dédiée

## Courte durée

**Favorise la rotation des véhicules.**

Règlement par horodateur ou par les applications mobiles PayByPhone ou EasyPark

> 2,40€/1h

> 4,80€/2h (durée maximale conseillée en zone rotative)

**Application du FPS à partir de 2h30** (durée maximale autorisée).

En zone mixte résidentielle, les véhicules des non-résidents peuvent stationner 4h (durée maximale conseillée, au tarif de 10€, **application du FPS à partir de 4h30**).

FPS de 35 € appliqué en cas de défaut de paiement



## Parkings souterrains

**6 parkings** publics souterrains plus de **1 600 places**

- **Première heure gratuite dans 5 Parkings du centre ville\***
- **Ouvert 24/7**

\*Hôtel de ville, Coeur de ville, Pempidou, Marché, Mowat

## Stationnement des 2/3 roues motorisés

Uniquement dans les emplacements dédiés

Règlement par horodateur ou par les applications mobiles

> 1,70€ pour 2 heures en courte durée

> 3€/semaine en résidentiel

FPS de 12€ appliqué en cas de défaut de paiement



- le stationnement est payant du lundi au samedi, de 9h à 18h.
- le stationnement est gratuit les dimanches et jours fériés.
- en surface, il est interdit de stationner plus de 24 heures consécutives à la même place.

Plus d'infos sur [jemegare.fr/vincennes](http://jemegare.fr/vincennes)

# VINCENNOIS, STATIONNEZ RÉSIDENTS !



- **Réservé aux Vincennois**, dans les rues dont les horodateurs sont marqués d'une **pastille verte**.
- Limité à 2 véhicules par foyer et valable 2 ans
- Directement **corrélé à la plaque d'immatriculation** (aucune carte ni ticket n'est nécessaire)

Tout changement de véhicule ou d'immatriculation impose une nouvelle demande de souscription

## SOUSCRIPTION

Inscrivez-vous et effectuez votre demande en ligne sur [jemegare.fr/vincennes](http://jemegare.fr/vincennes)

### POUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Pièces à fournir :

- Le certificat d'immatriculation du véhicule indiquant une adresse à Vincennes
- Le dernier avis d'imposition.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois  
Facture d'électricité, de gaz ou de téléphone.  
Le propriétaire du véhicule doit figurer nommément en tant qu'occupant du logement.

### POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Pièces à fournir :

- Un règlement de 40€
- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- Le dernier avis de taxe d'habitation (toutes les pages).  
Le propriétaire du véhicule doit figurer nommément en tant qu'occupant du logement

### EN CAS DE DIFFICULTÉ OU DANS LES AUTRES SITUATIONS :

Effectuez votre demande à l'accueil du parking de l'Hôtel de ville ou sur [jemegare.fr/vincennes](http://jemegare.fr/vincennes)



## TARIFS RÉSIDENTS

■ **4 ROUES :**  
2,20€/jour, 9€/semaine,  
32€/mois ET 95€/trimestre.

■ **2/3 ROUES MOTORISÉS :**  
0,80€/jour, 3€/semaine,  
11€/mois et 32€/trimestre.

# À VINCENNES, 6 PARKINGS SOUTERRAINS



SERVICE CLIENT : 0825 888 826

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

**P<sub>1</sub>** **Hôtel de ville**  
**place du Général-Leclerc**

- > 97 places
- > Ouvert 24/7
- > Gratuit la 1<sup>re</sup> heure,  
puis environ 2€/heure

Parking où effectuer la demande de sa carte de stationnement résident

**P<sub>2</sub>** **Parking du marché**  
**89, rue de Fontenay**

- > 249 places
- > Ouvert 24/7
- > Gratuit la 1<sup>re</sup> heure, puis environ 2€/heure

**P<sub>3</sub>** **Centre Georges-Pompidou**  
**168, rue de Fontenay**

- > 180 places
- > Ouvert 24/7
- > Gratuit la 1<sup>re</sup> heure, puis environ 2€ par heure

**P<sub>5</sub>** **Mowat**  
**16, rue du Commandant Mowat**

- > 360 places
- > Ouvert 24/7
- > Gratuit la 1<sup>re</sup> heure,  
puis environ 1€/heure



RENSEIGNEMENTS : 01 43 74 36 63

**P<sub>4</sub>** **Cœur de Ville**  
**1 avenue de Vorges**

- > 138 places
- > Ouvert 24/7
- > Gratuit la 1<sup>re</sup> heure,  
puis environ 2€/heure

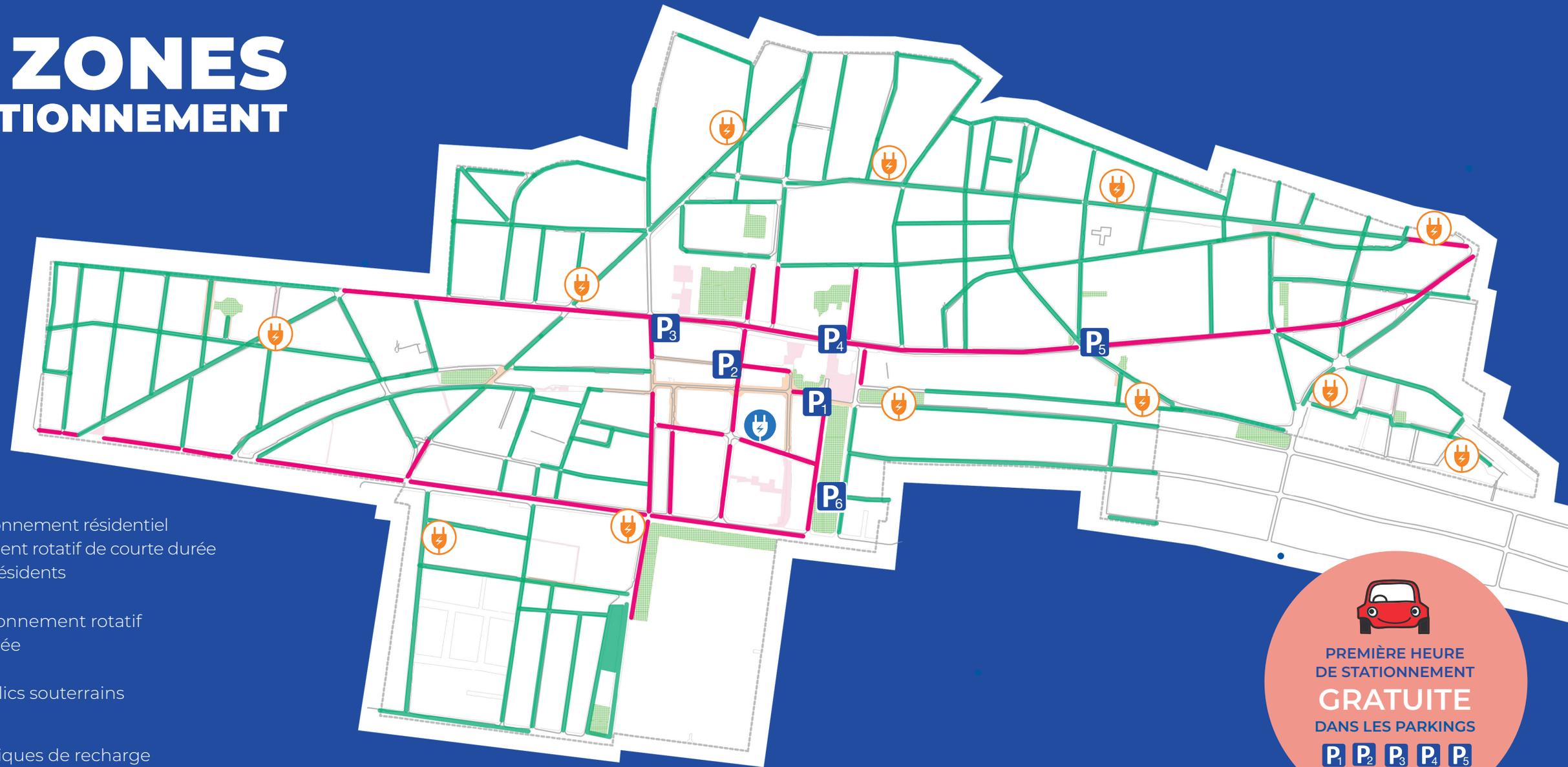
**P<sub>6</sub>** **Château-Marigny**  
**Cours Marigny**

- > 631 places
- > Environ 1€65/heure,  
dès la première heure
- > Ouvert du lundi au dimanche  
de 7h à 21h
- > Fermé les jours fériés

Parking appartenant à la Mairie de Paris

**ABONNEMENTS  
POSSIBLES  
AU MOIS, AU  
TRIMESTRE  
OU À L'ANNÉE**

# ZONES DE STATIONNEMENT



 Zone de stationnement résidentiel et stationnement rotatif de courte durée pour les non résidents

 Zone de stationnement rotatif de courte durée

 Parkings publics souterrains

 Bornes électriques de recharge

 Borne électrique de recharge sur place réservée aux personnes handicapées



PREMIÈRE HEURE  
DE STATIONNEMENT  
**GRATUITE**  
DANS LES PARKINGS  
**P<sub>1</sub> P<sub>2</sub> P<sub>3</sub> P<sub>4</sub> P<sub>5</sub>**